

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 52 (1960)  
**Heft:** 7-8

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 18.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel: «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

52<sup>e</sup> année

Juillet/Août 1960

N° 7/8

## Trois instruments internationaux adoptés par la Conférence internationale du travail

Par *Jean Möri*

Neuf cents délégués, conseillers techniques et observateurs de septante-huit pays membres, dont trente-trois ministres, provenant des cinq continents, ont participé aux travaux de la 44<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du travail, qui s'est déroulée au Palais des Nations à Genève, en juin de cette année.

Au cours de cette session, le Cameroun, la Fédération du Mali et la République du Togo ont été admis dans l'organisation. Ce qui porte à quatre-vingt-trois le nombre des Etats membres de l'OIT.

M. Luis Alvarado, ancien sous-directeur général du BIT, ministre du travail et des affaires indigènes du Pérou, a présidé la conférence.

MM. Max Holzer, directeur de l'OFIAMT, et Arnold Saxer, directeur de l'Office fédéral des assurances sociales, fonctionnaient en qualité de délégués du gouvernement suisse. Le mandat de délégué des employeurs était assumé par M. Charles Kuntschen, secrétaire de l'Union centrale des associations patronales suisses, et celui des travailleurs par Jean Möri, secrétaire de l'Union syndicale suisse. MM. Ernest Bircher, président central de la Fédération suisse des ouvriers du vêtement, du cuir et de l'équipement, Paul-Henri Gagnebin, vice-président de l'Union syndicale suisse et de la Fédération suisse des ouvriers sur bois et du bâtiment, André Ghelfi, secrétaire central de la FOMH, Arnold Meier-Ragg, secrétaire général de la Société suisse des employés de commerce, et Fritz Münch, secrétaire central de la Fédération chrétienne des ouvriers des transports, du commerce et de l'alimentation, fonctionnaient en qualité de conseillers techniques dans le groupe ouvrier.

A l'ordre du jour figuraient les questions suivantes: rapport du directeur général; questions financières et budgétaires; informations et rapports sur l'application des conventions et recommandations; la protection des travailleurs contre les radiations ionisantes (deuxième discussion); consultation et collaboration entre les auto-